

APPEL À CANDIDATURE

TRANSCENDANCE

DATE LIMITE
30 NOVEMBRE 2023



LA GARDE (83)
VILLE-LAGARDE.FR

SALON
DIVERS
D'ART CONTEMPORAIN

SALON DIVERS SALON D'ART CONTEMPORAIN

RÈGLEMENT

ART.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Salon Divers est un salon d'art contemporain centré sur une exposition collective avec des temps forts. Cette édition est consacrée à la « transcendance ».

Ce salon apportera au fil de ses éditions des propositions artistiques éclectiques et se déroulera en saison hivernale comme son nom l'indique.

L'exposition des sélectionnés aura lieu dans la Salle Gérard Philippe du 16 au 24 février 2024.

ART.2 MODALITÉS DE SÉLECTION SALON DIVERS 2024

La ville de La Garde (83) lance un appel à candidature aux plasticiens. Les plasticiens sont sélectionnés sur la base de leur dossier de candidature. Les candidatures seront retenues sur la cohérence de leur démarche et la qualité de leur production artistique. Les œuvres seront sélectionnées cette année sans restriction de techniques ou de supports. Les œuvres proposées doivent impérativement être produites depuis moins d'un an pour corroborer une pratique artistique récente et active. L'inscription au concours n'est pas subordonnée à des frais d'inscription.

ART.3 THÈME IMPOSÉ : LA TRANSCENDANCE, DÉPASSEMENT DE SOI - EDITION SPÉCIALE OLYMPIADES CULTURELLES JO 2024

La transcendance signifie s'élever au-dessus de soi, spirituelle et physique, repousser les limites à l'extrême, et réaliser des exploits personnels voire collectifs. Aujourd'hui, notre époque est orientée vers la performance et le résultat, que ce soit dans le sport, le travail, l'éducation ou la vie privée. C'est aussi concevoir que nous sommes une petite partie d'un tout plus grand et agir en conséquence.

En Grèce ancienne, l'athlète était admiré pour sa force et sa beauté ainsi que pour ses aptitudes intellectuelles et artistiques. L'activité sportive était complémentaire à la culture de l'esprit afin de se rapprocher de cet état de perfection que seuls incarnaient les dieux. Puis le corps a fini par devenir la propriété du biologique, il est devenu une entrave à la transcendance, rabaisé à ses pulsions et ses besoins physiques.

Dans le dépassement de soi, il y a l'idée d'excellence physique, un corps mieux sculpter, plus fort et plus puissant en rentrant en compétition avec soi-même et les autres. Et au-delà de l'aspect performatif, il y a l'atteinte d'une forme sensuelle du dépassement, la recherche du « mouvement parfait » et enfin un dépassement sublimé de la distinction entre intérieur et extérieur.

« Le sport est dépassement de soi. Le sport est école de vie. »

Aimé Jacquet, sélectionneur de l'équipe de France de football championne du monde en 1998.

« Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre. » Pierre de Coubertin, créateur des Jeux Olympiques modernes

« Gagner, ce n'est pas finir en première position. Ce n'est pas battre les autres. Gagner c'est se vaincre soi-même. Vaincre notre corps, nos limites et nos peurs. Gagner, c'est se dépasser soi-même et transformer les rêves en réalité. » Kilian Jornet, plus grand ultra-traileur de tous les temps

ART.4 DOSSIER DE CANDIDATURE : PAR MAIL UNIQUEMENT

Le dossier de candidature doit contenir obligatoirement :

- Le bulletin d'inscription "**Salon Divers**" rempli et signé à **télécharger sur : www.ville-lagarde.fr (entre 3 et 10 œuvres inscrites)**

- Photographie des œuvres en version numérique au format jpeg et 300 dpi à envoyer par wetransfer à l'adresse ci-dessous mail ou sur clé USB à envoyer par courrier, datées de moins d'un an.

- Le CV artistique (formations, expositions, site internet)

- Démarche artistique personnelle

Clôture des candidatures : jeudi 30 novembre minuit par mail à l'adresse lagalerie@ville-lagarde.fr

ART.5 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique la complète acceptation du présent règlement, ainsi que le consentement à la reproduction graphique et photographique des œuvres choisies, dans toutes publications à caractère documentaire ou promotionnel de la manifestation et des artistes.

ART.6 FRAIS ET ASSURANCE

Les frais de production des œuvres et l'emballage sont à la charge de l'artiste. Les frais de transport des œuvres et les frais de séjour des artistes ne sont pas pris en charge par les organisateurs. Pendant toute la durée de l'exposition, les œuvres seront assurées par la ville de La Garde pour des valeurs qui ne pourront être surestimées.

ART.7 MODALITÉS D'EXPOSITION

L'accrochage des œuvres est réalisé par le service culturel. Toutefois, la présence de l'artiste pendant cette période est sollicitée si montage particulier. Le nombre des œuvres et leur implantation dans l'espace d'exposition reviennent au commissaire artistique. Il ne peut être contesté par l'artiste. Le commissaire artistique se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne serait pas en conformité avec le projet sélectionné. Toute œuvre exposée devra rester en place pendant toute la durée de la manifestation, elle ne pourra être remplacée, et devra fonctionner tous les jours de 14h à 18h (notamment vidéo).

ART.8 PRIX SALON DIVERS

La sélection est annoncée aux candidats par mail à partir du 10 décembre. Le jury se réunira le jour du vernissage pour la délibération du Prix Salon Divers annoncé le soir-même. Il est composé de plusieurs personnalités représentatives et qualifiées des institutions publiques et privées.

Le Prix Salon Divers est récompensé par une dotation numéraire de 1500 € et une exposition personnelle à la Galerie G l'année d'après.

Cette année Cassandra Felgueiras lauréate du Salon Divers 2023 sera exposée à la Galerie G.

Actualités : www.facebook.com/GalerieG Service Culturel 04 94 08 99 19

